

PACK INTRO OBLIGATOIRE

LES BOVINS S'ACHÈTENT, LES MALADIES AUSSI

Depuis le 1er janvier 2025, cette mesure concerne toute introduction d'un bovin carte verte qui entre dans un cheptel de l'Aveyron quelle que soit sa provenance (intra département ou hors département) pour cause d'achat, prêt, pension.

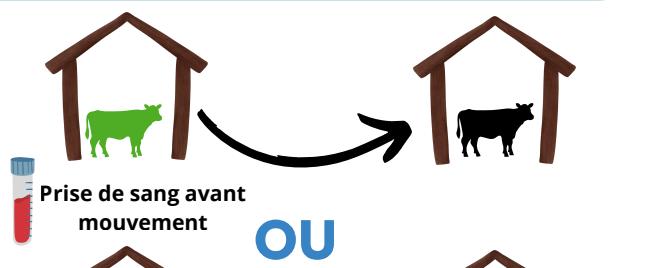


Cas 1

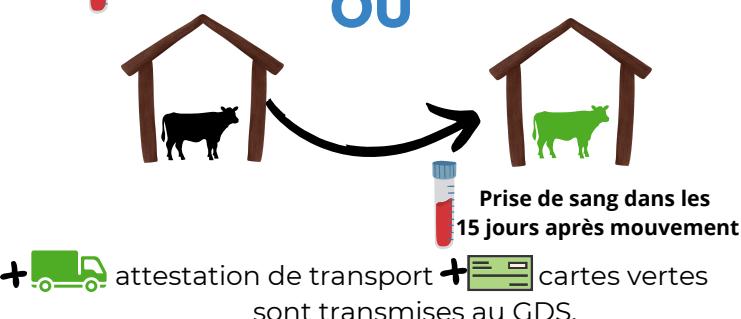
→ Je prélève les animaux sur l'exploitation d'origine ou dans les 15 jours après mouvement.

Je recherche IBR, BVD virologie et sérologie, Besnoitiose.

L'acheteur et le vendeur signent l'attestation de transport direct (téléchargeable sur www.fodsa-gds12.fr). Cette attestation est transmise au GDS accompagnée des cartes vertes.



OU



Cas 2

→ Je prélève les animaux 15 à 30 jours après mouvement.

Je recherche IBR, BVD virologie et sérologie, Besnoitiose.

Les cartes vertes sont données au vétérinaire.



+ cartes vertes sont transmises au vétérinaire

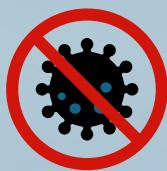
Des questions contactez-nous

*Cas particulier des pensions : seule la prise de sang de retour est obligatoire.



Le coût du pack achat est de 13.60€ HT grâce à la participation du GDS Aveyron, des GDS locaux et au partenariat avec Aveyron Labo.

A l'intro, je protège mon troupeau, je prélève mes animaux



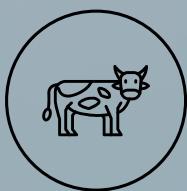
Ce contrôle permet à l'éleveur de s'assurer que les animaux introduits ne présentent **pas de risque sanitaire** pour les animaux de son cheptel et ceux des voisins. Il est également vivement conseillé de le réaliser pour les mouvements de transhumance.



Rechercher **la paratuberculose et la néosporose**, en complément, permet également de mieux s'assurer du statut des bovins introduits.



Par ailleurs, il est fortement recommandé de co-signer **un Billet de Garantie Conventionnelle** entre vendeur et acheteur afin de pouvoir annuler la vente en cas de résultats défavorables.



Enfin, il est important **d'isoler les animaux introduits** au moins jusqu'à réception des résultats d'analyse.



Il est recommandé **de rechercher la tuberculose** sur les bovins provenant de zones à risque.

le contrôle d'introduction en pratique